



# FLASH INFO

votre actualité

Le 27 août 2020



## FORTES TURBULENCES EN PRÉVISION DANS LE CIEL D'AÉROPORTS DE PARIS,

# ATTACHEZ VOS CEINTURES !!!

Cette semaine, l'UNSA-SAPAP a participé à Grenelle à la présentation des lignes directrices des trois accords RCC, APC et APLD. (Rupture Conventionnelle Collective – Accord de Performance Collective – Activité Partielle de Longue Durée)  
La Direction et les trois OS représentatives ont échangé pendant ces deux journées sur le périmètre des négociations. L'accord de méthode a été renégocié et signé ce jour par les 3 OS, avec une fin des négociations portées au 23 octobre 2020 et une amélioration des moyens d'accompagnement et de conseil.

**Force est de constater  
que tous les paramètres sociaux seront potentiellement touchés**

### RÉMUNÉRATION

- Les éléments de salaires, le traitement de Base, l'indemnité complémentaire, le 13<sup>e</sup> mois, la part variable cadre et l'évolution salariales,
- les IKU, primes de sujétions,
- les avancements plus éloignés jusqu'à 60 mois maximum comme le prévoit le statut du personnel.

### AVANTAGES SOCIAUX

- CESU, SUFA, complément familial, mutuelle santé...
- **le temps de travail** (congrés, RTT, Heures majorées, etc), pour mémoire les bonifications de congés hors période ont déjà été réduites au minimum légal, article 15 unilatéralement en juillet 2020,
- **l'épargne salariale** et **retraite complémentaire** (article 83),
- **l'intéressement** et **l'abondement**.

### L'ORGANISATION DU TRAVAIL

- La mobilité professionnelle et géographique,
- **la volumétrie des départs** dans le cadre de l'accord RCC et **des départs non remplacés**,
- **le devenir de certaines directions** dans le cadre de la réduction des investissements sur les années 21, 22 et 23, ou leur adaptation... **DIA étant très menacée** dans cette perspective,
- **les réorganisations multiples** en vue d'adapter les effectifs au regard des besoins opérationnels,
- **l'organisation en activité partielle durable**, avec l'APLD, avec une durée maximum légale de 24 mois consécutifs ou non sur trois ans, avec un taux moyen de temps de travail de 60 % lissé sur 2 ans. Celle-ci ne concernerait que les métiers en lien avec l'évolution du trafic, principalement opérationnels.
- ce dispositif oblige l'employeur à prévoir des formations pour les salariés touchés par cette APLD.
- **la potentielle ré-internalisation de certaines activités** avec des formations adaptées (navettes, gestion des ressources primaires CDG, etc)
- l'activité partielle de droit commun resterait en vigueur jusqu'au 23 mars 2021, celle-ci couvrant l'ensemble de l'entreprise,
- l'optimisation des locaux avec une **intensification du Flex Office, du télétravail**, réduisant l'étendue des surfaces occupées par les salariés, ces surfaces seraient fermées dans un premier temps puis remises sur le marché immobilier, à l'instar des économies réalisées depuis le déconfinement jusqu'au 31 août.

Tous ces impacts ne sont pas à ce jour connus en terme d'assiette (salariés touchés), en terme de chiffrage (avant / après économie attendues dans ces trois accords). L'UNSA-SAPAP exige la transmission de ces informations dans l'espoir de négociations équilibrées et loyales.

Les économies seront structurelles, d'une durée inconnue à ce jour.

**Il nous a été rappelé à plusieurs reprises qu'en cas d'échec des négociations, la Direction s'autoriserait la mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi.**

Dans toutes les interventions l'UNSA-SAPAP défendra le maintien de l'emploi et des compétences des salariés de notre entreprise.

## Lettre envoyée à Augustin de Romanet Président Directeur Général



Monsieur le Président directeur général,

Nous avons assisté ce jour à la première réunion concernant les 3 futurs accords.

L'accord de méthode a fait l'objet d'un rééchelonnement du calendrier jusqu'au 23 octobre 2020 et d'une amélioration des moyens d'accompagnement de conseil des OS.

Ces deux mesures nous permettront un déroulement plus serein et l'association de tous salariés dans un contexte particulier nourri par de très fortes attentes et de nombreuses inquiétudes.

Nous considérons que les journées du 26, 27 août vont être principalement utilisées à partager les attendus, échanger en réaction sur les grandes lignes afin de structurer ces mesures.

Le préambule effectué par E. Arkwright ce matin, affirme fortement l'objectif de sauvegarde de l'emploi entre les parties prenantes porté par toutes les OS.

Le démarrage réel des négociations débutera à partir du 1er septembre sur l'accord RCC, puis les autres à la suite.

Nous souhaiterions que vous communiquiez auprès des salariés, comme vous vous y êtes engagés lors de votre vidéo de fin juin à l'issue du CSE, sur les orientations stratégiques sur le site dédié sur intranet (Suivez l'avancée de la négociation des trois accords avec les partenaires sociaux) sur ces nouvelles bases du dialogue social.

Vous remerciant par avance pour la prise en compte de notre demande et des attentes des salariés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de notre plus haute considération.

Laurent GARSSINE  
Secrétaire Général UNSA/SAPAP

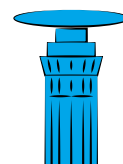


**ORLY**

**UNSA-SAPAP**  
Local 5410 Orly Sud  
Tél : 01 49 75 06 46  
sapapol@adp.fr

*Libres  
ensemble !*

**CDG**



**UNSA-SAPAP**  
Module MN 2R4-077 CDG2  
Tél : 01 48 62 74 55  
sapapry@adp.fr